

à une douzaine d'hommes de vivre dans la richesse et le luxe. Voilà toute la vérité. L'honorable député dit qu'il est bien d'exclure l'huile américaine du pays, parce qu'ainsi nous procurons de l'emploi à nos propres ouvriers. C'est encore l'ancien argument des protectionnistes pour l'huile et tout ce qui a besoin d'être protégé.

M. CASEY : Je suis tout à fait de l'opinion de l'honorable député de Middlesex (M. Armstrong) qui prétend que l'effet de ce changement dans le tarif sera d'augmenter les charges de ceux qui consomment du pétrole.

Sir CHARLES TUPPER : Il n'y a aucun changement dans le tarif ; il reste tel qu'il était lorsque les honorables messieurs de la gauche étaient au pouvoir.

M. CASEY : Je comprends parfaitement les changements qui ont été faits.

Sir CHARLES TUPPER : Aucun changement n'a été fait. L'honorable député est dans l'erreur.

M. MITCHELL : Voici ce dont nous nous plaignons : L'acte de 1886, permet, dans les limites du Canada, le transfert de l'huile dans des réservoirs ou à l'état libre, tandis que l'huile étrangère doit être en barils. C'est sur cette distinction que j'ai attiré l'attention du gouvernement et je demande que cela soit changé. Le gouvernement a refusé. Si je suis bien renseigné, le gouvernement actuel dont le ministre des finances est en ce moment le porte-parole, a imposé un droit sur les récipients depuis le départ de l'honorable député de York-Est (M. Mackenzie), et aussi un droit d'inspection de 30 cent par baril. Ainsi il a augmenté les droits depuis que l'honorable député de York-Est est parti du pouvoir.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable député veut-il prétendre que sous le gouvernement précédent l'huile n'était pas inspectée.

M. MITCHELL : Je dis qu'un droit de 30 cents par baril a été imposé par le gouvernement actuel. Je suppose que cela est facile à comprendre. L'honorable député de Lambton (M. Lister) dit qu'il faut prendre tout le témoignage d'un témoin, et se plaint que je n'ai pris qu'une partie du sien. J'ai pris tout son témoignage, mais lui, a laissé de côté la moitié de la question.

Je ne borne pas la question à discuter les mérites et la qualité de l'huile canadienne et de l'huile étrangère. Mon objection ne se rapporte pas à cela. C'est vrai que l'honorable député de Lambton a donné son témoignage ; mais c'est sur un autre point que j'ai démontré qu'une grande injustice était commise envers les importateurs d'huile étrangère. J'ai dit que sans parler de la qualité respective des deux huiles, les facilités de transfert étaient si grandes dans un cas et les obstacles si nombreux dans l'autre, que cela équivalait à un droit de 20 pour 100 en plus des 100 pour 100, ce qui fait en tout un droit de 120 pour 100 que les consommateurs sont obligés de payer pour encourager les producteurs de ce pays.

L'honorable monsieur dit que l'huile n'a jamais été à meilleur marché qu'aujourd'hui. Nous avons le témoignage d'un grand nombre de commerçants et de consommateurs quant au prix et à la qualité. Les honorables députés de Middlesex (M. Armstrong) et de Huntingdon (M. Scriver), et ce dernier habite près de la frontière, nous disent que l'huile coûte 8 centins de l'autre côté et 15 centins de ce côté-ci. Le fait est qu'il n'y a pas dans le tarif, tel qu'il est aujourd'hui, d'injustice aussi flagrante que celle qui concerne l'huile, un article dont font usage les quatre millions et demi de Canadiens qui habitent ce pays. Malgré que les honorables membres du gouvernement aient refusé de se rendre à ma demande, j'espère encore qu'on remédiera à cette injustice avant la fin de la session. Je n'insisterai pas pour qu'un vote soit pris à présent, mais j'espère que le gouvernement

M. ARMSTRONG

se montrera disposé à étudier la question et à faire cesser cette injustice envers la population.

M. CASEY : Ainsi que l'a démontré péremptoirement l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), les conditions que nous discutons en ce moment ne sont pas du tout celles qui existaient sous le gouvernement précédent. L'arrangement actuel établi une distinction en faveur du producteur canadien, au détriment des consommateurs. L'honorable député de Middlesex-Sud a raison lorsqu'il dit qu'aux États-Unis on peut avoir de l'huile de meilleure qualité et à meilleur marché qu'au Canada. L'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) a aussi raison lorsqu'il prétend que les arrangements actuels sont au détriment du consommateur et augmentent le prix de l'article. Je suis, par conséquent, de tout cœur avec l'honorable député de Northumberland lorsqu'il demande qu'on remédie à cette injustice.

Le producteur canadien peut importer à l'état libre et on baril, lorsque cela peut augmenter ses profits, pendant que le commerçant de gros n'a pas le même avantage s'il s'agit d'huile américaine.

Il n'y a pas de doute que ce refus d'accorder le remède demandé provient de promesses faites pendant la dernière élection dans les districts qui produisent le pétrole. Je suis en effet informé que des promesses ont été faites dans ces districts ; dans Lambton-Est il fut promis d'augmenter de quelque manière la protection sur l'huile, et le gouvernement croit que le moins qu'il puisse faire pour ce comté est de maintenir tous les avantages dont jouit actuellement le producteur. C'est l'ancienne question du petit nombre contre le grand nombre, et sous une forme très frappante. Si la protection peut être désirable dans certaines circonstances, je ne crois pas qu'elle le soit dans celle-ci, bien qu'on s'appuie sur le principe de la protection. Je suis certain que tous ceux qui veulent de la lumière—et je regrette pour la composition politique de cette Chambre, que le peuple demande plus de lumières—en seront privés pour le bénéfice des quelques producteurs de pétrole du Canada. Pour cette raison, je proteste dans les intérêts du grand nombre contre les intérêts de quelques-uns.

M. LISTER : Je dirai deux mots en réponse à l'honorable député de Middlesex (M. Armstrong). D'abord, pour ce qui concerne la question du pétrole, je sais que l'honorable député possède un grand fonds de connaissances pour tout ce qui se rapporte à l'agriculture et aux assurances, mais il ne connaît rien du tout à propos d'huile. Je ne suis pas plus protectionniste que lui. Sur cette question j'ai toujours soutenu qu'il serait illogique et impolitique de la part de ce gouvernement ou tout autre d'abolir brusquement un système qu'il a lui-même inauguré. S'il faut en venir là, il faudra le faire graduellement. L'honorable député de Middlesex-Sud a prétendu que le pétrole canadien était léger et le pétrole américain pesant ; par conséquent les Américains peuvent extraire plus d'huile que les Canadiens de la même quantité de pétrole cru. Quant à la qualité, la grande difficulté au Canada provient de ce que les producteurs n'ont jamais eu de règlements de commerce. Tous ceux qui voulaient se livrer à l'industrie du raffinage faisaient l'huile à leur guise, dans le seul but de retirer le plus de profits possible.

Aujourd'hui tout commerce au Canada est soumis à des règlements. Les raffineurs d'huile ont fait une convention en vertu de laquelle l'huile doit être d'une qualité régulière et déterminée et les prix sont les plus bas possibles pour permettre à ces gens de gagner leur vie. Pour ce qui concerne les fabricants, ils fabriquent aujourd'hui une huile comme il n'en a jamais été manufacturée d'aussi bonne au Canada ; une huile égale, sous le rapport de l'éclairage à l'huile américaine et moins inflammable et par conséquent moins dangereuse. L'honorable député prétend qu'il y a un droit de 100 ou 120 pour 100. Je nie cela. Il doit com-